



**Avis d'Appel Public à la
Concurrence
pour l'occupation de deux
emplacements
situés sur le Domaine Public de
la RATP**

**pour l'exercice d'une activité de :
« Vente à emporter et/ou sur
place de produits de
restauration »**

Gare de Châtelet-Les-Halles

La société RATP TRAVEL RETAIL, agissant au nom et pour le compte de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), organise une procédure de mise en concurrence visant à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels afin d'occuper deux emplacements situés dans la Gare de Châtelet-les-halles dédiés à l'exercice d'une activité de « Vente à emporter et/ou sur place de produits de restauration ».

TYPE DE PROCEDURE : procédure de sélection préalable prévue par les dispositions de l'article L. 2122-1-1 al 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

DESCRIPTION DES EMBLEMES, OBJETS DE L'OCCUPATION :

- Emplacement à usage commercial fermé de 62,5m² environ situé dans le couloir allant de la salle d'échange du RER A, B et D jusqu'à la ligne 4.
- Emplacement à usage de réserve fermé de 20,5 m² environ situé derrière la cellule commerciale.
L'emplacement est actuellement exploité sous l'enseigne « O'TACOS ».

TYPE D'ACTIVITE AUTORISEE SUR L'EMPLACEMENT COMMERCIAL : « Vente à emporter et/ou sur place de produits de restauration » à l'exclusion de toute autre.

L'exploitation de distributeur automatique est exclue.

DUREE : Sept (7) ans ferme à compter de la mise à disposition des emplacements.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de mise à disposition des emplacements est prévue le 16 août 2026

TELECHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Les candidats intéressés par les emplacements et pour l'activité visée ci-dessus doivent télécharger un Dossier de Consultation via l'espace candidat du site internet www.ratptravelretail.com.

Si les candidats rencontrent des difficultés pour candidater via le site internet, ils pourront solliciter la société RATP TRAVEL RETAIL par courriel à l'adresse suivante : consultations@ratptravelretail.com en précisant la référence de l'APC : 2025 – 27 – Gare de CHATELET-LES-HALLES – Vente à emporter et/ou sur place de produits de restauration.

Le Dossier de Consultation contient la procédure de sélection des candidats, la convention d'occupation du domaine public type ainsi que différents documents annexes, nécessaires à la formulation du dossier de réponse.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS DE REPONSE DES CANDIDATS :

La date limite de réception des dossiers des candidats est fixée au 31 juillet 2025 à 17h00, délai de rigueur.

Passé ce délai, il sera impossible de transmettre un dossier de réponse sur le site internet www.ratptravelretail.com.

Tout dossier de réponse arrivant à une autre adresse email ou par un autre support ne sera pas prise en compte.

Un candidat dont le non-respect des engagements contractuels envers la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP aurait été constaté lors de précédentes relations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement de ce candidat, pourra voir son dossier rejeté et son offre non analysée.

Par ailleurs, un candidat qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la RATP et/ou à la société RATP TRAVEL RETAIL, devant toute juridiction ou autorité administrative, pourra également voir son dossier de réponse rejeté.

De même, la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit de rejeter le dossier du candidat et de ne pas analyser son dossier si ce candidat présente des liens juridiques ou capitalistiques avec une société qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP, devant toute juridiction ou autorité administrative.

La RATP et/ou la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure de mise en concurrence. Aucun candidat ne pourra invoquer l'interruption de la procédure pour réclamer à la RATP et/ou la société RATP TRAVEL RETAIL une quelconque réparation de quelle que nature que ce soit.

CALENDRIER PREVISIONNEL

19 septembre 2025 –17h00 au plus tard (Date impérative)	Date et heure limite pour télécharger le Dossier de consultation et déposer un dossier de réponse
26 septembre 2025 (Date purement indicative)	Analyse des candidatures et offres par la société RATP TRAVEL RETAIL
1^{er} octobre 2025 (Date purement indicative)	Notification d'attribution et notifications de rejet des candidatures et offres
13 octobre 2025 (Date purement indicative)	Signature prévisionnelle de la convention

DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS SUR NOTRE SITE : le 3 juillet 2025